



L'INDÉPENDANT

ORGANE RÉPUBLICAIN

Des îles Saint-Pierre et Miquelon

ABONNEMENT payable d'avance,

St-Pierre, un an 15 francs six mois 8 francs
Pays compris dans l'Union postale un an 18 fr. six mois 10 fr.

Pour les ABONNEMENTS et les INSERTIONS,
S'adresser, au Bureau du Journal, au Gérant

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAÎSSANT LE VENDREDI

Prix du Numéro 40 centimes

ANNONCES payables d'avance.

ANNONCES à la 4^{me} page 25 centimes
Prix minimum d'une annonce 2 fr. 50 —
RECLAMES (la ligne ordinaire) 50 —

Toutes communications doivent être remises, *au plus tard*,
au bureau du Journal, le Mardi matin à 10 heures.

Ce journal publie les annonces judiciaires légales.

SOMMAIRE.

Dépêche télégraphique. — La pêche. — Chronique locale. — Une navrante histoire. — La générosité des d'Orléans. — Feuille Officielle. — Echos du jour. — Le jupon obligatoire. — Ce qu'on trouve dans le beurre. — La pêche électrique. — Hygiène des écoles d'enfants. — Lettre adressée au gérant de *L'Indépendant*. — Zézé. — Miel et fiel. — Objets perdus. — Choses et autres. — Poste aux lettres. — Mouvements du port. — Marées de la semaine. — Annonces et avis. — Feuilletons : la Sorcière de Paris et les Blanches de Bretagne.

DÉPÈCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Le télégramme suivant est publié par *l'Indépendant* sous la réserve qu'il n'entend nullement se rendre garant de l'exactitude des nouvelles que ce télégramme renferme.

SERVICE FRANÇAIS

Paris le 19 août 1887.

Le prince de Saxe-Cobourg a proclamé l'indépendance de la Bulgarie. La Russie proteste. Le résultat probable de cette équipée sera l'occupation de la Bulgarie par les Russes. Le Sultan demande l'avis des puissances qui n'ont pas encore répondu. Un terrible orage a éclaté sur Bordeaux. La gare de Bégles est démolie. Les trains ont été interrompus et les fils télégraphiques rompus. La grêle a détruit les récoltes de plusieurs communes. Il n'y a pas eu de morts mais de nombreux blessés.

LA PÊCHE

Depuis le commencement du mois, nos pêcheurs ont éprouvé coup de vent sur coup de vent, et viennent de pêcher dans un mois les beaux temps dont ils ont été favorisés depuis leur entrée en campagne. Aussi les quantités de morue apportées sont bien médiocres, malgré la longueur des voyages, qui aurait dû faire compenser la pénurie de poisson. Dans quelques jours va donc se terminer

la campagne de Pêche de 1887. Nous pouvons déjà dire qu'elle sera beaucoup moins abondante en poissons que ses devancières, mais plus fructueuse sous le rapport des résultats obtenus, quoiqu'ils ne soient pas ce que l'on avait auguré un moment. On constatera en effet, fin de campagne, une grande différence dans les pêches, les unes splendides, les autres tant soit peu médiocres. En un mot une moyenne rien que passable.

Ces résultats différenciels sont en partie dûs au manque de poisson sur le Banc de Saint-Pierre et sur le Banque-reau ; ces deux bancs favoris de l'arment local ont, contrairement aux années précédentes, fait complètement défaut pendant toute la campagne.

Les belles pêches à signaler, peu nombreuses cette année, sont donc dues aux favorisés de la Fortune qui ont eu la constance, ou plutôt la bonne étoile, de toujours fréquenter les fonds de pêche du Grand Banc.

L'encornet, ce Saint-Honoré de la morue, a cependant été suffisamment abondant sur tous nos lieux de pêche, mais il serait à supposer que Dame Morue aurait trouvé quelque chose de mieux comme régale, et qu'elle aurait jeté ses goûts sur quelque autre friandise probablement mieux apprêtée et de là plus raffinée. Et cependant il est hors de saison de se montrer un tantinet difficile, à la veille surtout d'être mise à la ration ; car, que pourrons nous offrir de passable à notre hôte affamée et vorace, si l'an prochain, MM. les Anglais, par manque de courtoisie, (c'est leur habitude), persistent à prolonger son carême et la condamnent à un jeûne forcé jusqu'aux bombances du capelan. Ne serait-ce pas là, à votre avis, un excès de puritanisme fort blamable chez nos voisins et amis ? Malgré tous nos talents culinaires, nous allons, je crois, nous trouver fort embarrassés pour accommoder, vaille que vaille, quelques mauvaises savates, qui ne feront ni son honneur et bien moins le nôtre. Et encore ce méchant trompe-l'œil n'aurait-il pas le double et facheux inconvénient de faire rentrer nos goëlettes les flancs vides et de loger, fin de campagne, le diable en maintes bourses de fort braves gens, qui auront été exposés en vain à tous les dangers de la mer pendant six mois. Ces

tristes et sombres présages, que nous redoutons peut-être plus que de raison, ne se réaliseront probablement pas, espérons-le ; c'est ce que nous souhaitons pour notre colonie dont l'avenir et la prospérité sont dans la solution de ce problème. A nous de nous entendre et de travailler ensemble à chercher cette solution par tous les moyens en notre pouvoir.

CHRONIQUE LOCALE

Une grande quantité de planches et madriers a été aperçue, dimanche dernier, depuis les rochers de Miquelon jusqu'au grand barachois.

Il est fort probable que ces bois proviennent de la pontée d'un navire qui, se trouvant engagé dans ces parages, en aura fait le jet à la mer pour le salut commun.

Ce navire, dont on n'a aucune nouvelle, doit avoir laissé Québec, car les planches et madriers, ainsi en dérive, sont en bois de pin.

Un bal par souscription a eu lieu avant hier soir, dans la grande salle du Café du Midi, et en retour de celui donné à titre gracieux, le 30 juin 1887, par les employés du câble français.

Beaucoup de belles toilettes, d'entrain et surtout de gaité, car il y avait près de cent personnes formant cette joyeuse compagnie qui ne s'est séparée qu'à cinq heures du matin.

En somme, une bonne soirée pour chacun et qui fait honneur aux trois commissaires de ce bal.

Ces derniers avaient fait la politesse d'inviter MM. les juges de St-Jean de Terre-Neuve, qui, en tournée autour de leur île, se trouvaient de passage sur notre rade.

Ces braves magistrats, tous partisans en... diabolés du *Bait Bill* ont dû se demander ce que cachait cette politesse à laquelle ils étaient sans doute loin de s'attendre, mais qu'ils ont néanmoins acceptée et dont ils ont, paraît-il, copieusement profité.

Les commissaires et les juges auront-ils bien compris de donner le change ?

Nous aimons à le penser pour les premiers, mais nous en doutons fort pour les autres.

X

Nous apprenons avec beaucoup de plaisir, la rentrée dimanche dernier à Granville, au milieu de sa famille, de notre ami M. Victor Nicolas, capitaine d'infanterie de marine, retour de sa campagne à Madagascar.

X

Au moment de mettre en pages, à midi, nous n'avons encore que la dépêche, d'il y a 8 jours, à communiquer à nos lecteurs.

UNE NAVRANTE HISTOIRE

Ce n'est pas seulement dans les *Misérables*, de Victor Hugo, qu'on rencontre des Jean Valjean. La vie quotidienne nous montre à tous les instants les héros tragiques dont l'existence nous paraît due exclusivement à l'imagination des romanciers, et la réalité est parfois aussi épique que la fiction.

C'est un « voleur » qui comparaît dernièrement aux appels correctionnels, à Paris et jamais peut-être l'on ne rencontre un voleur plus honnête, malfaiteur plus intéressant.

Il avait été condamné en première instance à quinze jours de prison. Pourquoi ? Nous allons le dire.

Il est marié, père de cinq enfants ; il ne pouvait trouver de l'ouvrage ; sa femme est malade, les petits ont faim. En passant dans la rue il aperçoit sous une porte une boîte de lait ; il pense à la femme malade, aux enfants qui ont faim ; il s'empare de la boîte et s'enfuit en la chantant sous sa veste.

Des assassins de marque échappent parfois, les voleurs de ce genre sont toujours pris.

Le Tribunal correctionnel avait con-

homme ordinaire...

— Que signifie ?

— Nous aimons la même femme, et, au jeu cupidien, deux hommes, c'est trop...

Jean comprit qu'il s'agissait de Marceline et tressaillit.

Néanmoins, d'une pensée il envisagea un piège et sa résolution fut immédiatement prise.

— Monseigneur, dit-il, avec calme, si vous êtes venu pour m'insulter, vous perdrez votre temps, je vous l'affirme !... Je ne me mettrai pas en colère...

— Soit ; causons donc raisonnablement, fit Raoul, désarçonné par ce sang-froid. Je vous répète qu'à j'adore la fille du drapier, et j'ose croire que vous vous retirerez sur le simple désir que j'en exprime.

— Monseigneur, vous êtes noble et riche, par conséquent vous pouvez satisfaire toutes vos fantaisies sur les... créatures qui se vendent. Mais, puisque aujourd'hui vous rencontrez sur votre chemin un cœur pur et honnête, dont un galant homme s'est passionné, vous voudrez bien faire part de

vos intentions au galant homme décidé à ne pas laisser s'accomplir une infamie...

— Insolent !

— Imitez-moi, comte, je suis calme...

Le rouge monta au front de Raoul.

— Voyons à quelles conditions vous me céderiez la fillette, reprit-il avec ironie.

— Je ne répondrai pas à votre grossière interrogation, monseigneur ; mais je vous demanderai une dernière fois quelles sont vos intentions sur Marceline ?... Je vous croyais fiancé à mademoiselle de Laverrière ?...

— Oui, eh bien ?

— Seriez-vous sur le point de rompre cette brillante alliance, pour en former une nouvelle avec la fille de maire Flipo ?... En ce cas, si Marceline vous aime, je suis prêt à me retirer ; et...

Jean ne put continuer ; Raoul venait d'être saisi d'un fou rire.

— Ah ! ah ! ah ! épouser !... dit-il ; mais je vous trouve fort drôle, mon cher... Est-ce qu'on épouse ces petites filles ! on s'en amuse, voilà tout !...

— Je ne croyais pas, comte, qu'il pût entrer autant de lâcheté dans le cœur d'un gentilhomme...

— Manant ! exclama Raoul en mettant la main sur la poignée de sa dague.

— Je vous ai déjà dit que j'étais calme !... Cependant, vous, qui me traitez de manant, pourriez-vous m'apprendre, comte, où réside la vraie noblesse, si ce n'est d'abord dans la loyauté des sentiments !...

— Oh ! oh ! des phrases ?

— Non pas, la vérité. Mais, comme on doit se préserver des vipères et des animaux dangereux, je vous préviens, monseigneur, que si vous exécutez, la moindre de vos menaces sur Marceline, je vous tuerai comme un chien !...

Toutes ces paroles furent dites par Jean avec beaucoup de sang-froid et de retenue.

Raoul, au contraire, était pourpre ; ses yeux étincelaient de rage ; ses mains se crispaient sur son justaucorps.

— Si tu étais de naissance égale à la mienne, drôle, je t'aurais déjà châtié !...

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT.

N° 15

LA

SORCIÈRE DE PARIS.

Par TURPIN de SANSAY.

VI

Le nid d'amour et le boudoir du caprice.

Plus d'une dame, sous son regard expressif, avait rencontré la défaite.

— Etes-vous noble, messire ? demanda-t-il à Jean ; on le dit, toutefois.

— Je ne dois compte de ma naissance à personne, répondit sèchement le fils de Maelon.

— Alors je vous traiterai donc comme un

damné ce malheureux à quinze jours de prison.

Il devait passer quinze jours en compagnie des « grinches » et des tire-laine.

L'appel de ce jugement est venu comme nous le disons plus haut, devant la Chambre des appels correctionnels. L'avocat du prévenu a raconté ce détail :

Il y a un an, le voleur d'hier trouvait dans la rue pour 25,000 francs de valeurs. En criminel endurci, il allait immédiatement les porter chez le commissaire de police, et le propriétaire des titres lui donnait « cinquante centimes » de récompense.

La Chambre des appels a réduit la peine de ce « voleur » à quarante-huit heures de prison, et M. le président a expliqué que devant l'aveu du prévenu la Cour avait été dans l'impossibilité de prononcer un acquittement.

Il faut espérer que le Président de la République voudra grâcier cet homme, qui a eu le tort d'être trop sensible aux souffrances de sa femme et de ses enfants.

Jamais il n'aura mieux usé de son droit de clémence.

LA GÉNÉROSITÉ DES D'ORLÉANS

Les journaux de l'Aisne nous apportent une nouvelle preuve de la façon dont les princes d'Orléans exercent leurs droits de propriété.

Porteurs d'une contrainte par corps et d'un réquisitoire, les gendarmes de la brigade d'Aubenton ont procédé à l'arrestation du nommé Elie Journeaux, âgé de soixante-neuf ans, et de Marie Potevin, âgée de cinquante-huit ans, sa femme, condamnés pour délit forestier à payer à M. Henri d'Orléans (autrement dit le duc d'Aumale), à titre de dommages-intérêts, la somme de dix francs chacun.

Ces deux pauvres vieillards avaient commis le crime d'aller ramasser du bois mort dans les immenses propriétés des princes d'Orléans.

Se trouvant dans l'impossibilité absolue de payer les 20 francs de M. le duc d'Aumale et les frais, s'élevant à 130 francs environ, ils ont été conduits à la maison d'arrêt de Vervins, où ils ont été écrasés,

N'est-ce pas édifiant ?

FEUILLE OFFICIELLE

Du 13 Août 1887

DÉCRÈTE :

TITRE III.

De la patente de santé.

(Suite)

Art. 17. Les cas de force majeure, tels que la perte fortuite de la patente, seront appréciés par l'autorité sanitaire.

Art. 18. Tout navire arrivant au mouillage devra tenir arboré à son mât de misaine un pavillon jaune jusqu'à ce qu'il ait obtenu la libre pratique.

Art. 19. Les patentnes de santé et les visa de patentnes seront délivrées gratuitement à Saint-Pierre par le directeur de la santé, et à Miquelon par le médecin chargé du service de santé.

Art. 20. La patente de santé, conforme au modèle en usage en France, doit mentionner, dans une formule précise, l'état sanitaire du pays de provenance, et particulièrement la présence ou l'absence des maladies qui motivent des précautions sanitaires. Elle doit, en outre, donner le nom du navire, celui du capitaine, et des renseignements exacts relatifs au tonnage, à la nature de la cargaison, à l'effectif de l'équipage et au nombre des passagers, ainsi qu'à l'état hygiénique et sanitaire du bord au moment du départ.

Art. 21. La patente de santé n'est valable que si elle a été délivrée dans les quarante-huit heures qui ont précédé le départ du navire.

Art. 22. La délivrance des patentnes se fera, à St-Pierre, tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés, dans un local qui sera indiqué par un avis affiché à la Direction du port.

A Miquelon, cette délivrance se fera à la mairie.

TITRE IV.

Des mesures sanitaires au départ.

Art. 23. L'autorité sanitaire pourra s'opposer à l'embarquement d'une personne atteinte d'une maladie contagieuse ainsi que de toute substance qui, par sa nature ou son état de corruption, serait nuisible à la santé du bord.

Art. 24. Lorsqu'une maladie grave réputée importable vient à éclater dans un port ou ses environs, le devoir de l'autorité sanitaire de ce port est de constater la maladie, d'en faire immédiatement la déclaration officielle et de signaler le fait sur la patente de santé qu'elle délivre.

La cessation complète de la maladie doit de même être annoncée officiellement et mentionnée sur la patente de santé avec la date du dernier décès.

TITRE V.

Des mesures sanitaires à l'arrivée.

Art. 25. Tout capitaine arrivant dans un des ports de la colonie est tenu :

1^o D'empêcher toute communication, tout déchargement de son navire ayant que celui-ci ait été reconnue et admis à la libre pratique ;

2^o De se conformer aux règles de la police sanitaire ainsi qu'aux ordres qui lui sont donnés par les autorités chargées de cette police ;

3^o De produire aux dites autorités tous les papiers de bord, de répondre, après avoir prêté serment de dire la vérité, à l'interrogatoire sanitaire et de déclarer tous les faits, de donner tous les renseignements venus à sa connaissance pouvant intéresser la santé publique.

Art. 26. Peuvent être soumis à de pareils interrogatoires et obligés, sous serment, à de semblables déclarations, les gens de l'équipage et les passagers, toutes les fois qu'il est jugé nécessaire.

on doit tout attendre de lui... Votre conduite dictera la mienne.

— Ce n'est pas de ma mère qu'il s'agit en cet instant, mais de Marceline... Encore une fois, veux-tu renoncer à tes prétentions ?

— Sortez !... ou je vous jette dehors !

— Adieu ! donc ; ou plutôt non au revoir, Jean Hurrel !...

Et Raoul, après avoir envoyé à Jean un dernier regard de défi, s'éloigna de la demeure de son rival.

Mille projets de vengeance l'assaillirent coup sur coup ; mais bientôt, le grand air aidant, le calme entra dans son esprit.

Il fallait, en effet, que sa colère fut bien grande, puisqu'il n'aperçut pas dans l'escalier de Jean, un varlet à la livrée de sa mère, lequel varlet tâchait de se dissimuler dans la pénombre, afin de n'être pas remarqué.

Ce varlet, qui n'était autre qu'Orgas, avec lequel nous avons fait connaissance à la grotte des Gibets, attendit que son maître se fut éloigné et frappa à la porte du jeune

Art. 27. Le médecin embarqué, commissionné ou non, est tenu de répondre à l'interrogatoire de l'autorité sanitaire, et, lorsque celle-ci le demande, de présenter par écrit un compte rendu de toutes les circonstances du voyage ayant de l'intérêt pour la santé publique.

Art. 28. La reconnaissance doit être opérée, sans délai de jour, de 6 heures du matin à 6 heures du soir, du 1^{er} mai au 1^{er} octobre, et de 8 heures du matin à 6 heures du soir, pendant le reste de l'année.

Lorsque l'arraisonnement est nécessaire, il doit également s'effectuer sans retard, de manière à occasionner le moins d'attente possible au navire.

La reconnaissance et l'arraisonnement pourront avoir lieu de nuit, mais seulement dans des cas exceptionnels qu'il appartiendra à l'autorité supérieure d'apprécier.

Art. 29. Les navires munis d'une patente de santé nette sont admis immédiatement à la libre pratique après la reconnaissance ou l'arraisonnement, sauf dans les cas mentionnés ci-après :

a) Lorsqu'un navire porteur d'une patente nette a eu à bord, pendant la traversée, des accidents certains ou suspects de maladie grave, réputée importante.

b) Lorsqu'un navire a eu en mer des communications compromettantes.

c) Lorsqu'il présente à l'arrivée des conditions hygiéniques dangereuses.

d) Lorsque l'autorité sanitaire a des motifs sérieux de contester la sincérité de la teneur de la patente de santé.

e) Lorsque le navire provenant d'un port qui entretient des relations libres avec une localité voisine où règne une maladie grave réputée importante.

f) Lorsque le navire provient d'un port où régnait peu auparavant une maladie réputée importante à quitté ce port avant le délai suffisant pour que ce pays soit déclaré net.

Dans ces différents cas, le navire, bien que muni d'une patente de santé nette, peut être assujetti au régime de la patente brute.

TITRE VI.

Des mesures de quarantaine.

Art. 30. Tout navire arrivant avec patente brute ou dans l'un des cas énumérés à l'article précédent est passible de quarantaine.

Art. 31. La mise en quarantaine est notifiée par écrit au capitaine, dans le plus bref délai possible ; toutefois la teneur de la décision notifiée reste sujette à modifications jusqu'à la fin de la quarantaine, selon les éventualités.

Les mesures de quarantaine sont variables suivant le cas.

Elles peuvent différer pour les passagers, l'équipage, les marchandises, le navire.

Art. 32. La quarantaine se distingue en quarantaine d'observation et en quarantaine de rigueur.

Art. 33. La quarantaine d'observation ou de simple suspicion est applicable aux navires en patente brute ou jugés en état brut qui n'ont eu à bord aucune maladie réputée importante ou de nature suspecte.

(A suivre.)

ECHOS DU JOUR

Parmi les croix de la Légion d'honneur distribuées à l'occasion du 14 Juillet, il en est deux qui, comme nous l'avons annoncé, ont été accordées à des femmes : Mme Furtado-Heine et Mme Berthon, en religion sœur Philomène.

Ces deux nominations ont porté à vingt-quatre le nombre des femmes qui ont reçu le ruban rouge depuis la fondation de l'ordre de la Légion d'honneur.

Sur ces vingt-quatre « chevalières », treize appartiennent ou ont appartenu — car plusieurs sont mortes — à des ordres religieux.

La première femme décorée fut Mme Régis, de Clamecy, pour avoir résisté, le pistolet au poing, à une émeute en 1849 ; puis le régime du coup d'État décore en 1852 Mme Abicot, femme du maire d'Oiron, qui avait fait le coup de feu contre les *insurgés* ; les *insurgés* d'alors étaient ceux qui défendaient la légalité contre ceux qui la renversaient. Jusqu'en 1865, on ne décore plus que des religieuses ; mais, cette année-là, on décore Rosa Bonheur.

En 1872, M. Thiers, accorda le ruban rouge à lady Pigot, qui s'était distinguée aux ambulances, pendant la guerre d'invasion. Puis, ce fut le tour de Mme Juliette Dodu, en 1875 ; de Mme Jarrettout, l'héroïque vivandière des franc-tireurs de Châteaudun ; de Mme Frary-Gross, ex-directrice de l'ambulance de l'Hôtel de Ville de Paris ; de Mme Monat (sœur Marie-Ambroise), attachée pendant la guerre à l'hospice de Tours. Enfin, les dernières décorées furent Mme Nicolas (sœur Marie-Françoise) et Mme Laroche (sœur de la Croix), directrice d'ambulances au Tonkin, puis, tout récemment, Mme Dieulafoy.

LE JUPON OBLIGATOIRE

Depuis quelque temps, un certain nombre de dames ont, paraît-il, pris l'habitude de s'habiller en hommes.

On annonce même que l'une d'elles, revêtue du costume masculin, a assisté dernièrement à une représentation de l'Opéra-Comique, dans une loge officielle et accompagnée d'un personnage connu.

En présence de ces faits, le Préfet de police vient de rééditer l'ordonnance du 16 brumaire an IX, complétée par celle du 16 février 1857 : cette ordonnance défend formellement aux femmes, hors le temps de carnaval, de s'habiller en hommes, sans une autorisation du Préfet de police.

Cette autorisation n'est délivrée que sur le vu du certificat d'un officier de santé, légalisé par le commissaire de police, lequel constate qu'il y a nécessité du travestissement pour raisons de santé.

Les contraventions seront relevées par un commissaire de police et elles seront déférées au Tribunal de simple police.

saccada-t-il :

— Je suis à vos ordres...

— Fi donc ! on fait bâtonner les gens de ton espèce par les varlets !

Jean ne put contenir sa fureur à cette dernière insulte.

Doué d'une force musculaire très grande, il saisit Raoul à bras le corps, et, par la fenêtre ouverte, le tint un instant suspendu au-dessus de la rue.

Raoul devint pâle.

Le mouvement de Jean Hurrel fut aussi prompt que la foudre, mais la réflexion traversa aussi vivement son cerveau.

— Non, je ne vous tuerai pas de cette façon, dit-il, ce serait lâche !... Mais sortez de chez moi, sortez à l'instant !...

Raoul, débarrassé des mains de son adversaire, le toisa insolentement, puis se dirigea vers la porte.

— C'est donc une guerre à mort, Jean Hurrel, gringa-t-il.

— Lorsqu'un homme n'a pas assez de générosité dans l'âme pour se souvenir du service rendu à la mère, monsieur le comte,

homme.

Ce dernier ne répondant pas, car il était en proie à une fébrile agitation, Orgas poussa la porte et entra, en disant :

— De la part de madame la comtesse de Lignerolles.

Puis il tendit à Jean, dont la figure exprimait l'étonnement, un vêlin parfumé.

— Il contenait ces mots, sans signature :

« Longtemps je vous ai attendu pour vous exprimer ma reconnaissance du service dont je vous suis redevable ; vous n'êtes pas venu. Suivez l'homme que je vous envoie... il faut que je vous parle ! »

— Tu m'affirmes, dit Jean au porteur du vêlin, que ce message est bien de madame de Lignerolles ?

— Parfaitemment, messire.

— Qui me le prouve ?

— Je fais nouvellement partie de la bande de la Sorcière Maguelonne ; je me nomme Orgas, et je vous suis tout dévoué par le fait même de l'affiliation.

Jean regarda le varlet et le reconnut.

Alors, réfléchissant qu'après la scène qui venait de se passer il avait besoin de distraction, il se décida à se rendre à l'hôtel de Lignerolles.

D'ailleurs, il jugea prudent, après les menaces du fils, de ne point se faire une ennemie de la mère, ce qui probablement arriverait s'il n'obéissait à l'injonction mystérieuse contenue dans le vêlin parfumé.

Il suivit Orgas en se promettant, néanmoins, de ne rien dire à la comtesse de l'incident qui venait d'avoir lieu.

Chemin faisant, Orgas lui renouvela la certitude qu'il pouvait compter sur lui, en quelque circonstance que ce fût.

Ils arrivèrent à l'hôtel situé, comme nous le savons, dans la rue St-Antoine. C'était un immense bâtiment, voisin du palais des Tournelles, et précédé d'une tour majestueuse où se promenaient, en attendant leur service, les pages et les varlets, en compagnie du chambellan privé, du trésorier et de quelques hommes d'armes attachés à la solde du comte Raoul, qui menait train princier.

(A suivre).

CE QU'ON TROUVE DANS LE BEURRE

Du borax, de l'alun, ou du verre soluble destiné à retenir le plus d'eau possible;

De l'amidon, de la farine, des pulpes de pommes de terre;

De l'argile, de la craie ou du plâtre; Des matières colorantes (cela va sans dire);

Des corps gras, tels que la graisse d'oeuf "du beurre rance baratté avec de l'huile"; excusez du peu;

Enfin, des corps gras dits industriels, dont le type classique est la margarine.

Sans discuter les mérites de ce produit, ceux qui vous en vendent pour du beurre vous trompent bel et bien.

LA PÊCHE ÉLECTRIQUE

L'Électricien nous décrit une nouvelle application de l'électricité tout fraîchement arrivée d'Amérique; c'est la ligne de pêche électrique, à avertisseur automatique, l'idéal de la ligne de pêche.

Un aveugle peut se servir de cet instrument avec succès et "ferrer" le goujon ni plus ni moins que s'il avait ses deux yeux pour suivre les péripéties du bouchon. Jugez un peu des pêches miraculeuses que feront les simples myopes!

Voici en quoi consiste cette nouveauté: le fil de soie de la ligne contient deux fils conducteurs isolés l'un de l'autre et aboutissant, d'une part au bouchon, d'autre part à la poignée du manche de la canne à pêche.

Les deux extrémités arrivant au bouchon sont attachées à deux contacts métalliques maintenus à une petite distance l'un de l'autre par un ressort antagoniste.

Lorsque le poisson mord, il ferme le circuit électrique et voici qu'une petite sonnerie électrique se met à retentir: le pêcheur est averti d'interrompre sa réverie et de donner le coup sec qui doit amener son adversaire aquatique à sa merci.

Il y a quelques temps déjà, un inventeur sage avait proposé, dans le même ordre d'idées, un moyen curieux aussi:

Il consistait à peindre le bouchon ou flotteur avec de la peinture lumineuse Balmain; de la sorte, ni crépuscule, ni nuit pour le pêcheur à la ligne.

Mais ce procédé, tout ingénieux qu'il fut, condamnaît cependant l'intéressé à s'hypnotiser d'une façon permanente dans l'observation des soubresauts capricieux du flotteur lumineux: l'avertisseur électrique qui supprime théoriquement le pêcheur est un progrès.

HYGIÈNE DES ÉCOLES D'ENFANTS

(Suite)

Si le dossier manque, ou s'il n'est pas bien disposé, la force des muscles qui maintiennent l'épine dorsale droite n'est pas suffisante pour lui faire garder longtemps une position verticale; le corps se penche, la partie inférieure de la colonne vertébrale se courbe en avant, comprime les viscères et les poumons, et empêche la libre action de ces organes. Si l'enfant doit lire un livre placé sur une

table à une trop grande distance, il s'assied sur le bord du siège, position très malsaine et très fatigante. Il repose sur les deux bras, et si la disproportion entre le pupitre et le siège est trop grande, ce sont les épaules projetées en avant qui soutiennent la poitrine, au lieu d'être soutenue par le thorax. Bientôt la position devient trop fatigante: la tête inclinée en avant, s'allourdit et a besoin d'être supportée par une main ou par les deux mains, appliquée aux tempes, ou bien le menton s'appuie sur les deux bras.

C'est encore pis en écrivant sur des sièges et des pupitres de la forme ordinaire; un seul bras repose sur la table. C'est généralement le bras droit — tandis que l'autre est suspendu de telle sorte que le coude touche le genou gauche, et que les bouts des doigts seuls tiennent le cahier sur la table. Le bord du papier n'est plus parallèle à celui de la table, mais oblique ou même perpendiculaire.

En observant la position que prend la partie supérieure du corps, on trouve que les vertèbres lombaires s'inclinent en avant, les dorsales vers la gauche, et les cervicales en avant avec une inclinaison vers la droite; en même temps, la partie inférieure de l'omoplate se tient trop éloignée des côtes, est trop élevée vers la droite, et l'articulation de l'épaule est élevée et portée en avant. Etre dans une telle position pendant plusieurs heures par jour, quand le corps plein de jeunesse se développe rapidement, doit naturellement produire d'une manière permanente de mauvais effets.

La statistique prouve la vérité de cette assertion. En Suisse, par exemple, 20 p. 100 de tous les écoliers, et 40 p. 100 des jeunes filles qui fréquentent les écoles, ont une épaule plus haute que l'autre. M. Eulenburg dit aussi que 90 p. 100 des déviations de la colonne vertébrale, ne provenant pas de maladies spéciales, se développent pendant le temps d'école. Ces assertions montrent particulièrement frappé comme coïncidant exactement avec la période de développement de la myopie, et j'ai prêté une attention d'autant plus grande à cette relation entre la déviation vertébrale et la myopie, qu'elles semblent former un cercle vicieux, la myopie produisant la déviation, et la déviation favorisant la myopie; il est évident que la même mauvaise organisation est le point de départ de ces deux anomalies.

Avant tout, les bancs doivent avoir des dossiers, et, ceux-ci ne doivent n'être ni trop hauts, ni penchés en arrière, comme je les ai trouvés dans quelques écoles. De tels bancs, ne font que favoriser une position négligemment inclinée du corps, qui glisse en avant, cette position devient incommode pour lire et impossible pour écrire. Le dossier doit au contraire être droit, et consister seulement en une pièce de bois de 10 centimètres environ de large. S'il est fixé à la hauteur convenable, c'est-à-dire juste au-dessus des hanches, il supporte assez les reins pour rendre facile et commode, même aux enfants les plus délicats, de se tenir tout à fait droits.

(A suivre).

A Monsieur le Gérant de l'*Indépendant*.

Cher Monsieur.

Un bruit court ici que je suis venu à St-Pierre, payé par le gouvernement de Terre-Neuve, pour lui indiquer les personnes qui achètent des marchandises ici; on m'accuserait également de m'être, lors de mon passage aux Burins en juin dernier, enquis auprès d'une personne de cette localité du genre du commerce qu'elle faisait avec cette colonie.

Je viens vous prier de vouloir me donner une place dans vos colonnes pour démentir publiquement ces calomnies; et je désire que ce soit de pouvoir prouver ou même affirmer qu'il y ait un semblant de vérité dans ces assertions.

Je ne suis nullement sondé par le gouvernement de Terre-Neuve pour agir d'une façon aussi basse, et je puis faire donner, comme preuve de ce que je déclare, à ceux qui pourraient encore douter, l'affirmation de personnes honorables de la colonie.

Ce n'est que mercredi soir que j'ai entendu parler de cette fausse accusation par une personne dans laquelle, j'en suis persuadé, le public ne mettrait pas beaucoup de confiance; et je n'aurais pas attaché la moindre importance à cette affaire, si ces bruits ne prenaient pas d'extension en ville; et ils pourraient devenir plus graves.

Espérant que le public ne doutera pas de ma parole,

Je suis, Monsieur le Gérant,
votre bien dévoué,

A. L. MARCH, dentiste,

P. S. Il ne serait peut-être pas superflu d'ajouter que ces propos ayant été tenus en présence de personnes notables de cette ville et des magistrats de Terre-Neuve en tournée de service, qui se trouvaient à St-Pierre en ce moment, j'ai demandé à ces derniers d'exprimer leur opinion à ce sujet et ils ont publiquement déclaré la fausseté de ces calomnies.

Note de la rédaction :

Nous laissons toute responsabilité à l'auteur de la lettre ci-dessus adressée au Gérant de l'*Indépendant*.

ZÉZÉ

NOUVELLE

PAR

J. LAURENCE

II

Tout à coup, au moment de quitter la maison, Zézé poussa de nouveaux cris; puis, au risque de rouler sur les trois marches qu'il fallait descendre, — la rue, à cet endroit, étant fortement inclinée, — il courut vers la porte laissée ouverte, comme le sont généralement toutes les portes de ces maisons occupées par de simples et honnêtes ménages:

— P'pa! p'pa! cria-t-il.

Il ne roula point sur les marches, car deux bras robustes l'enlevèrent, et l'on entendit le craquement d'un baiser.

— Henri! fit Joséphine en se précipitant à son tour, affolée de joie, au cou de son mari.

Henri n'arrivait pas seul; il amenaît deux hommes, de haute et forte stature comme lui-même; leurs visages et leurs mains bruns indiquaient également leur profession de marin. Le plus grand, avec ses favoris en côtelettes, quelque chose de hautain quoique d'aimable dans le visage et une certaine raideur dans la tenue, s'il n'était pas un gentleman dans l'acception du mot, avait cependant l'aspect d'un Anglais appartenant à la classe aisée et habitué au commandement.

Il commandait, en effet, sur son propre

bord, la *Victoria's Queen*, un navire à vapeur d'un fort tonnage, qui portait des marchandises dans tous les pays au nord de l'Europe.

— Le capitaine Edmund Harris, dit Henri en le présentant aux deux femmes. Il m'a sauvé cette nuit avec ma cargaison, car certainement si la *Victoria's Queen* n'était point parvenue à remorquer l'*Amédée* en un moment où je le croyais perdu...

La rougeur de Joséphine s'expliquait par l'émotion que lui causait une joie immense succédant brusquement à une inquiétude violente; mais à quelle espèce de sensation attribuer la nuance de pourpre qui colora les joues habituellement pâles de Madeleine?

Cet éclat ne fut point fugitif et dura quelques heures; sa beauté en devint presque surhumaine. Le capitaine Harris, dans le premier moment, semblait stupéfié d'admiration; puis bientôt il recouvra toute son aisance, sans cesser pourtant d'attacher sur Madeleine des regards peu faits pour dissiper la flamme qui brûlait ses traits suaves.

— Louis Gervais, second à bord de la *Victoria's Queen*, continua Henri; mais vous connaissiez ma femme et ma sœur, Louis, et vous avez fait ensemble plus d'une partie, puisque votre défunte mère était de Boulogne et habitait aussi la rue du Calvaire.

— Il n'y a guère plus de deux ans qu'on a perdu de vue Louis Gervais, dit Joséphine. Nous n'avons jamais su pourquoi il n'était pas venu seulement nous dire bonjour avant de quitter le pays.

— Ce n'était pas honnête à moi, j'en conviens, répliqua Louis, dont la voix tremblait un peu.

— Tout est bien qui finit bien! s'écria joyeusement Henri; ne récrimions point sur le passé.

— Je compte que mon mari ne souffrira pas que vous vous en retourniez avant d'avoir mangé la soupe, avec nous, interrompit Joséphine.

— Ce que je désire, ma femme le désire aussi et le devine, vous voyez. Allons faire un tour jusqu'au camp, tandis que les deux sœurs nous cuisineront quelque chose de bon.

— P'pa! p'pa!

— Oui, je t'emmène, mon Zézé.

Ils montèrent jusqu'au large plateau de la falaise, sur lequel Napoléon 1^{er} établit son camp en 1804. Par parenthèse, la statue du terrible homme de guerre est chétive, peu digne de celui qu'elle représente et du panorama grandiose qui s'étend devant elle.

Zézé était heureux comme un roi — à supposer qu'un roi soit plus heureux que les autres hommes — entre ses trois compagnons qui s'occupaient beaucoup de sa petite et mignonne personne; il allait tour à tour de p'pa Henri à Louis Gervais; mais par un caprice d'enfant, il refusa absolument de donner la main à l'Anglais.

III

Les deux sœurs entendaient également bien les lois de l'hospitalité. Leur plus beau linge, ainsi que la faïence bronzée d'Angleterre, paraient la table, sur

FEUILLETON DE L'INDÉPENDANT

N^o 14

LES

BLANCS DE BRETAGNE

Par JEAN-BERNARD

V

L'AVEU.

Jeanne aperçut ce changement; à bout de force elle-même, épuisée par les efforts qu'elle avait fait pour se contenir et rester calme, elle perdit toute sa rigidité, en voyant le mouvement de faiblesse de Prosper, elle courut à lui et baissant la voix, lui donnant ce ton doux, cette intonation mélodieuse que seules peuvent trouver les femmes aimantes, elle lui demanda:

— Vous souffrez, Prosper?

— Beaucoup!

— Qu'avez-vous, mon ami?

— Je suis bien malheureux, répondit le jeune homme qui avait résisté au ton impé-

rieux, mais qui se laissait abattre par la voix caressante et tendre de celle qu'il adorait.

— Qu'avez-vous? dites? voyons? confiez-vous à moi!

— Non, fit le jeune homme.

— Pourquoi?

— Je ne le peux.

— Avez-vous confiance en moi?

— Oui, mais ce qui m'obsède ne peut pas se dire: d'ailleurs cela ne servirait de rien; il faut que je parte... il faut que je parte!

Et il se mit à sangloter comme un enfant.

— Prosper, dit Jeanne qui avait le cœur gros, puisque vous vous taisez, je parlerai, moi.

— Vous?

— Moi, oui! moi qui sais depuis longtemps votre secret, comme vous avez certainement deviné le mien. Vous voulez partir. Prosper, vous voulez quitter ce château,

le presbytère du père Raphaël où vous avez grandi, où vous avez été heureux parce que vous aimez et que vous croyez que celle qui a fait battre votre cœur, ne voudra pas rester par des considérations supérieures,

répondre à votre amour; voyons, dites, est-ce bien cela?

— C'est cela même.

— Ainsi donc, vous aimez et vous voulez partir pour essayer d'échapper cet amour; et vous ne vous êtes pas demandé si votre départ n'affligerait pas quelqu'un; vous ne

vous êtes pas interrogé pour savoir si en quittant ce pays vous n'y laissiez derrière vous ni regrets, ni affection, et si celle que vous aimez ne mourrait pas de chagrin en vous sachant à jamais perdu pour elle.

— Se pourrait-il? demanda avec ravissement Prosper, en tendant les mains vers Jeanne, éperdu pour ainsi dire comme s'il sortait d'un mauvais rêve.

— Oui, il se peut, dit Jeanne résolue, et pourquoi n'avouerais-je pas mon amour, moi aussi? Est-ce que les sentiments pieux, les élans de l'âme me seraient interdits?

Allons-done! Est-ce que je n'ai pas un cœur comme les autres femmes! Pourquoi me serait-il défendu de satisfaire à ce désir qui nous agite dans toutes nos fibres? parce que je suis la fille du marquis de Chantelal! La belle excuse! depuis quand un blason est-il une cuirasse qui nous garantisse des atteintes de la passion! Hélas! pauvres filles nobles, riches, séquestrées en quelque sorte dans nos vieux châteaux, que nous sommes à plaindre! on veut nous défendre d'aimer; allons donc! à un moment où tout le monde parle de libertés et de droits, je veux avoir la liberté de mes affections et le droit d'aimer celui qui me plaît et celui-là, Prosper...

— Ah! mademoiselle Jeanne.

— Celui-là, c'est vous!

— Se peut-il?

— Certes, oui, et pourquoi m'en défendrai-

je? Croyez-vous donc que depuis longtemps je n'ai pas entendu vos soupirs, deviné vos sentiments? Si j'ai tout deviné et tout compris; du reste pour ne rien vous cacher, il y avait de longues années que je me sentais pour vous une de ces affections dont je ne définissais pas bien le caractère: je vous aimais moins que mon père, mais plus qu'un frère; je vous aimais enfin comme vous méritez d'être aimé.

— Quoi! vous consentez à aimer le pauvre enfant perdu, sans fortune et sans nom?

— Qu'importe, n'avez-vous pas la noblesse du cœur et après tout qui sait si vous n'avez pas du sang noble dans les veines? Quoi qu'il en soit, je vous aime moi, et c'est assez! De votre côté...

— Oh! moi je vous adore!

— Etes

laquelle Madeleine, toujours colorée par sa vive émotion, placa une bonne soupe à la viande dès que le capitaine Henri et ses hôtes revinrent de leur promenade. Un gigot cuit à point était embroché encore dans la rôtissoire qui se trouvait devant la cheminée; des fruits et des gâteaux, — dont l'aspect excita le ravisement de Zézé, — se voyaient sur le buffet et l'eau d'une bouilloire chantait pour le café.

Tous ces préparatifs avaient été faits prestement et sans que rien parût dérangé dans la symétrie de ce propre et modeste logis.

Joséphine avait de chaque côté ses deux hôtes. En face d'elle, Henri, au milieu de Madeleine et de Zézé, versait copieusement aux convives la bière, le vin et l'eau-de-vie.

A suivre.

MIEL ET FIEL

C'était au printemps. Elle En avait environ Vingt. Pour charmante et belle, Malgré son nez trop rond,

Elle l'était. Puis comme Rose avait épousé Un honnête jeune homme Point encore blasé, On s'aimait d'amour tendre... Et, véritablement, C'était plaisir d'entendre Leur doux roucoulement,

A cet âge, on se mange, "Turtures in ulmo," Et du "cher" et de l'"ange" On fait un même mot.

Dieu ! quelle poésie De printemps parfumé, De miel et d'ambroisie, Au bras du bien-aimé !...

On n'est plus sur la terre !... Ou mieux, tout près du ciel, On s'enivre au mystère De la "lune de miel."

Quelle lune, ô Madame ! Et comme l'on y mord De tout cœur, de toute âme, A la vie, à la mort !...

Quelle lune adorable Au soir du premier jour ! Quelle lune admirable Où le miel est l'amour !...

Et chaque paroissienne, Ayant son paroissien, A plus ou moins la sienne : Aussi le musicien.

Oui ; mais combien d'années, De jours délicieux Ou d'heures fortunées, Brille-t-elle en nos cœurs ?...

Sans respect pour notre ange Et sa fragilité, Chacun de nous la mange Avec avidité !...

Et de la douce lune, Si belle en son entier, Il nous reste à peine une Ombre au premier quartier.

C'est alors que le rêve Se fond comme le miel, Et qu'une autre se lève Pour toujours dans du fiel.

J. G., Jardinier.

Objets perdus.

Lors d'un dernier voyage du « Progrès » à Langlade, un petit sac à ouvrage en cuir noir, contenant une clef, un mouchoir à la marque E. A. et une petite pièce d'argent percée, a été égaré et probablement pris par mégardé par un des passagers (le retour ayant été effectué de nuit).

La personne qui aurait ces objets en sa possession comme il est dit ci-dessus, est priée de vouloir bien les remettre au bureau de police.

CHOSES ET AUTRES

Précepte d'un vieux pique-assiette à son fils !

« Crois-moi, mon enfant, il ne faut pas se moquer du » quand dinera-t-on ?

×

Un rapin rencontrant un bourgeois de ses amis :

— Voici la petite somme que je vous devais.

— Ah ! Je l'avais complètement oubliée.

— Il fallait donc me dire cela plutôt !

×

Un aphorisme et une définition signée de Dumas père :

« Il y a trois sortes d'amis ; ceux que nous aimons, ceux qui ne nous aiment pas et ceux qui nous détestent. »

×

Une jolie anecdote :

Un de nos savants et facétieux professeurs de l'École de droit de Paris, interrogait successivement quatre candidats ; Monsieur dit-il au premier, j'ai l'usufruit d'un âne, qu'en fais-je ? Le premier candidat ne dit mot. Il s'adresse au second, au troisième, même silence. Enfin lorsqu'il pose son petit logogriphie au quatrième, celui-ci répond de l'air le plus tranquille ; « Monsieur, la loi est formelle, vous devez en jouir en bon père de famille. »

Tête de l'examinateur !

×

Confidences :

— Oh ! mon cher Baptiste, voilà trois semaines que ma femme est partie par le Progrès ; sacré nom d'un chien ! jamais je ne l'ai aimée autant que depuis qu'elle est à Langlade.

— Ah oui, tu l'aimes de loin.

×

LE PATRON. — Mon cher je vous offre 1,200 francs par an.

et c'est la morte saison, il n'y a presque rien à faire.

CAMERLUGHE. — Topez-là ! — v'là mon affaire.

×

Ni Laure ni sa grandeur ne me rendent heureux.

POSTE AUX LETTRES

Le vapeur postal « St-Pierre » arrivé hier matin avec les malles d'Europe et des Etats-Unis, doit repartir samedi soir avec le courrier.

Les levées des boîtes auront lieu, demain samedi :

rues Granchain et Lamentin à 1 h. » du soir. rue de l'Hôpital à 1 30 — au bureau de poste à 2 » soir.

On recevra au guichet : les lettres à recommander jusqu'à 11 h. » du mat. et les lettres à affranchir jusqu'à 11 h. 30 du mat.

La levée de la boîte aux lettres sera faite à l'Île aux Chiens le même jour à 1 heure du soir.

MOUVEMENT du port de Saint-Pierre

BATIMENTS DE COMMERCE

Août. ENTREES.

17 (Aspey Bay). Annie, g. a. c. Holmes, avec bêtes à cornes, moutons et beurre pour M. Le Buf. — (Sédiac). Mary B., g. a. c. Lavash, avec planches pour M. Le Buf.

— (Cadix). Faust, b. f. c. Payen, avec sel pour M. H. Lecharpentier.

19 (St-Martin Philipsburg Antilles). La Manche, b. f. c. Charles, avec sel pour M. H. Lecharpentier.

22 (Halifax). Amélie, g. f. c. Loisel, avec alcool, lard pour MM. E. Poirier et A. Dupont.

— (Île du Prince Édouard). Cardigan, g. a. c. Mustard, avec bêtes à cornes, moutons, beurre et foie pour M. Ed. Poulin.

23 (Boston). Vaillant, sloop f. c. Gigaud, avec beurre, farine, saindoux, lard etc. etc., pour M. Riottet et fils.

— (La Haye) Acacia, g. a. c. Holmes, avec planches pour MM. V. F. Cordon et fils.

24 (Sydney). Candid, g. a. c. Deveaux, avec bêtes à cornes, moutons et beurre pour M. J. Lainé.

— Août. SORTIES.

17 (Guadeloupe). Héroïne, g. f. c. Trémintin, avec 112,261 kg. morue sèche chargé par MM. Beust et fils, Riottet et fils, H. Lecharpentier, V. Ed. Thomazeau et Cie, M. Guibert et fils et Anatole Lemoine.

— (Miramichi). Libertas, 3 m. f. c. Camugli, avec lest.

18 (Port de Bouc). Emmanuel, b. f. c. Olive, avec 354,475 kg. morue verte chargé par les sécheries de Bouc et Anat. Lemoine.

— (Sydney). Francis, b.-g. f. c. Lefèvre, avec lest.

— (Sydney). Ste-Claire, g. f. c. Nicol, avec lest.

19 (Bordeaux). Auguste et Louise, b.-g. f. c. Lebidalet, avec 231,990 kg. morue verte chargé par MM. Légasse frères.

— (Sydney). Deux Sœurs, g. f. c. Cormier, avec lest.

— (Rio Janeiro). Marguerite, b. f. c. Besnier, avec 122,900 kg. morue sèche chargé par MM. Beust et fils, Riottet et fils, H. Lecharpentier, Anat. Lemoine, Aug. Lemoine et V. Ed. Thomazeau et Cie.

20 (Sydney). Granvillaise, g. f. c. Daniel, avec lest.

— (Sydney). Voyageuse, g. f. c. Gautier, avec lest.

22 (Martinique). Père Jacques, b. f. c. Menage, avec 103,950 kg. morue sèche chargé par MM. M. Guibert et fils, Beust et fils, Riottet et fils, V. Ed. Thomazeau et Cie, E. Poirier et A. Dupont, H. Mignot.

— (Cette). Marius, 3 m. f. c. Luce, avec 243,100 kg. morue verte chargé par MM. Comtolet frères et les fils de lainé.

— (Port de Bouc). Lutin, b. f. c. Lecarre, avec 352,000 kg. morue verte chargé par les sécheries de Bouc.

son bureau, chez Mme Bénâtre.

Il garantit entière satisfaction à ces personnes et fera gratis le travail complémentaire nécessaire.

Ses prix sont considérablement diminués.

Son cabinet est ouvert de 9 heures du matin à 8 heures du soir.

Il extraire les dents avec le plus grand soin à quelque heure que ce soit.

A. C. MARCH.

Chirurgien-Dentiste.

N. B. Je ne demeurerai à St-Pierre que quinze jours seulement, en conséquence les personnes qui auraient besoin de mes services feraient bien de passer à mon office le plus tôt possible.

PARIS



Vient de Paraitre

LE MAGNIFIQUE ALBUM ILLUSTRE
Spécial pour les Pays d'Outre-Mer

Ce Catalogue renferme la nomenclature des articles des comptoirs suivants, ainsi que toutes les gravures des nouveaux modèles :

Soieries, Linenages, Draperies, Indiennes, Modes, Robes, Confections, Vêtements pour fillettes et garçons, Jupons, Peignoirs, Trousseaux, Layettes, Lingerie, Corsages, Dentelles, Toiles, Mouchoirs, Blanc de coton, Rideaux, Etoffes pour Meubles, Tapis, Tapisserie, Meubles, Literie, Chemises, Fourrerie, Vêtements pour Hommes, Chaussures, Parapluies, Ganterie, Châles, Cravates, Fleurs, Plumes, Passementerie, Rubans, Mercerie, Articles de Paris, de Chine et du Japon, Argenterie, Maroquinier, Parfumerie, etc.

Nous pouvons garantir la livraison des articles annoncés dans ce catalogue pendant toute une année.

Envoyez gratis et franco contre demande affranchie adressée à

MM. JULES JALUZOT & CIE

PARIS

Toutes les personnes déjà en relations avec le PRINTEMPS, recevront le catalogue ci-dessus, sans qu'il leur soit utile d'en faire la demande.

Envoyez franco des échantillons de tous les Tissus

IMPRIMERIE

DE

A. LELANDAIS

A SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Rue Jacques-Cartier

PRESSE MECANIQUE et PRESSES à BRAS

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

TRAVAUX ADMINISTRATIFS

BROCHURES

CIRCULAIRES & PROSPECTUS

AFFICHES

Registres à Souches

SPECIALITE D'IMPRIMES POUR Mairies

EN-TÈTE DE LETTRES

FACTURES

CARTES DE VISITE ET D'ADRESSE

TABLEAUX

Lettres de faire part pour Mariage - Naissance et Décès

Cette imprimerie se recommande tant sous le rapport de la célérité que sous celui des soins qu'elle donne aux travaux qui lui sont confiés.

Imprimerie A. Lelandais.